

1^{ER} BLITZ Du club de MONTAIGU
– 26 AVRIL 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

le Club d'échecs de MONTAIGU » organise son 1^{er} BLITZ le 26 AVRIL 2025

à l'Espace CHATELET – BOUFFERE – 85600 MONTAIGU VENDEE

Article 2 TOURNOI

Il comprend un tournoi :

Tournoi blitz (limité à 100 joueurs)

Article 3 : APPARIEMENT

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 9 rondes, appariements au système **SUISSE STANDARD** (C04), forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (**programme PAPI 3.3.8**, homologué par la FFE)

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le samedi 26 AVRIL 2025 à 13 h 45 ; les appariements sont donnés à titre indicatif.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 4 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Pendant ce blitz, lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos seront prises. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous demandons à toutes les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films de se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1^{re} ronde.

Article 5 : Règles du jeu

Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), telle qu'adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (INDE). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Article B3 sera appliqué pour toute la compétition.

Le jeu est régi par les Règles du jeu Rapide spécifiées dans les articles A.2 A3 et A5.

Article 6 : CADENCE

La **cadence** est de 3 minutes avec incrémentation de 2 secondes par coup.

Article 7 : DEPARTAGES

Le **départage** des ex æquo se fait de la manière suivante : Buchholz , Buchholz tronqué et Performance
(l'ordre des grilles PAPI 3.3.8 fait foi).

Article 8 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent :

à la salle de jeu

ESPACE CHATELET

BOUFFERE 85600 MONTAIGU VENDEE

| | |
|--|---|
| Clôture des inscriptions | Le VENDREDI 25 AVRIL à 23h30 |
| Pointage, vérification des Licences (Licence A obligatoire) | Le samedi 26 AVRIL 2025, de 13H00 à 13H45 (tout joueur arrivant après 13h50 sera apparié à la Ronde 2) |
| Horaires de Jeu | |
| - Ronde 1 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 14h00 |
| - Ronde 2 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 14H25 |
| - Ronde 3 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 14H50 |
| - Ronde 4 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 15H15 |
| - Ronde 5 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 15H40 |
| - Ronde 6 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 16H05 |

| | |
|-----------------|----------------------------------|
| - Ronde 7 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 16H30 |
| - Ronde 8 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 16H55 |
| -Ronde 9 | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025 à 17H20 |
| REMISE DES PRIX | Le SAMEDI 26 AVRIL 2025, à 18h00 |

Cependant, conformément à l'article des Règles du Jeu, l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS L'ESPACE DE JEUX

Article 9 : ARBITRES ET ORGANISATEURS

| | | |
|-----------------------|-------------------|--------------------|
| POTIRON Nicolas | Arbitre | Arbitre Fédéral 02 |
| | Arbitre | |
| CHEVALIER Nathalie | Organisateur | Club de MONTAIGU |
| LAMOUREUX Jean-Claude | Président du club | Club de MONTAIGU |

Article 10 : CONDUITE DES JOUEURS

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi. **Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très strictes. Aucun téléphone mobile n'est autorisé dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'il soit allumé ou non. Si un téléphone mobile (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.**

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table de l'arbitre ou mis dans un sac fermé restant dans l'aire de jeux.

L'Arbitre pourra vérifier la présence (ou non) d'un appareil électronique susceptible de supporter un logiciel de jeu d'Echecs en demandant au joueur de vider ses poches.

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'Arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issue de la partie, les joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux.

Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1^{ère} heure de jeu

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs ; les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte le résultat à l'arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'Arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'Arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur des tournois, titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : CLASSEMENT

La cérémonie de remise des prix commence à 18h00 le samedi 26 avril 2025.

Mode de répartition des prix : attribution « à la place ».

Article 12 :

L'inscription aux 1^{er} BLITZ DE MONTAIGU 2025 implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur ainsi qu'à la charte du joueur d'échecs

L'Arbitre,

L'Organisateur ,

POTIRON Nicolas

CHEVALIER Nathalie